

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle La Nature-en-Mouvement, le **mardi 3 septembre 2019 à 19 h 30.**

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Madame Brigitte Minier, conseillère
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général
Monsieur Michel Poirier, greffier adjoint

Est absente :

Madame Christine Imbeau, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 3 septembre 2019.
2. Questions de l'assistance.
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019.
4. Bordereaux des comptes à payer numéros 2019-09-A, 2019-09-B, 2019-09-C, 2019-09-D et rapport sur les dépenses autorisées.
5. Rapport des ressources humaines 2019-09.
6. Permanence du directeur général.
7. Prime salariale - Service de l'aménagement du territoire.
8. Adoption d'un nouvel organigramme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
9. Demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipements ou d'infrastructures en milieu municipal - Programme " Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ".
10. Demande d'aide financière pour le 40e anniversaire du Club de patinage artistique de Mont-Saint-Hilaire.
11. Demande d'aide financière pour la soirée-bénéfice de la Maison nationale des Patriotes.
12. Participation d'un élu à la " Formation participative en urbanisme ".
13. Participation d'élus à la formation de l'Association québécoise de l'urbanisme - Qu'est-ce qui rend une ville formidable.
14. Appui au projet " Ensemble fabriquons ".
15. Autorisation de signature d'une entente à intervenir avec Les Encans Ritchie Bros. (Canada) Ltée concernant la vente aux enchères d'équipements.

16. Autorisation de signature d'une entente à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire, la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire.
17. Facture concernant la gestion des matières résiduelles par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.
18. Entente relative au Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire à intervenir entre ledit Musée et la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
19. Bail de location à intervenir entre le Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire et la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
20. Dépense reliée aux items 13 et 14 du bordereau de soumission concernant le contrat ING19-P03-AO1 pour des services professionnels en ingénierie des rues Saint-Georges et du Centre-Civique.
21. Retrait du domaine public d'un lot et de parties de lots.
22. Avis de réserve pour fins de constitution d'une réserve foncière - partie du lot 3 955 579 au cadastre du Québec.
23. Vente par la Ville de Mont-Saint-Hilaire d'un lot projeté et rétrocession d'un lot projeté sur la rue Forest.
24. Création du comité du patrimoine et de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
25. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 13 août 2019 du comité du patrimoine et de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
26. Compte rendu de la réunion extraordinaire du 22 août 2019 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
27. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 27 août 2019 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
28. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2019-97, 2019-98, 2019-99, 2019-101, 2019-102, 2019-103, 2019-104, 2019-105, 2019-106, 2019-107, 2019-108, 2019-109, 2019-110, 2019-111, 2019-112 et 2019-113.
29. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-100.
30. Demande de dérogation mineure numéro 2019-06 relative au lot 6 272 969 au cadastre du Québec (rue Saint-Georges).
31. Demande de dérogation mineure numéro 2019-07 relative au 507, rue des Falaises.
32. Demande de dérogation mineure numéro 2019-08 relative au 520, rue de la Grotte.
33. Lotissement et cession pour fins de parc - Subdivision des lots 3 942 725 et 4 746 082 au cadastre du Québec.

34. Adoption du Règlement numéro 1235-7, intitulé: " Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin, dans la zone CA-2, de limiter la hauteur (en mètres) des bâtiments, d'autoriser certains usages commerciaux de nature artérielle et para-industrielle, d'ajouter les normes d'implantation applicables, de limiter la superficie d'implantation des bâtiments et d'exiger la présence d'une bande de végétation de 5 mètres à partir de la ligne d'emprise de la voie publique ".
35. Adoption du Règlement numéro 1283, intitulé: " Règlement concernant le traitement des élus municipaux et abrogeant le Règlement numéro 1002 et ses amendements ".
36. Soumissions relatives au contrat ING18-P08-A01 concernant des travaux d'aménagement d'une traverse piétonne sur le chemin des Patriotes (rue Sainte-Anne).
37. Questions de l'assistance.
38. Levée de la séance.

Information

- a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2019 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

...Monsieur le maire Yves Corriveau ouvre la séance.

2019-333

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance du 3 septembre 2019 soit et est approuvé par ce conseil en retirant le point suivant:

- 11. Demande d'aide financière pour la soirée-bénéfice de la Maison nationale des Patriotes.

...Avant la période de questions monsieur le maire Yves Corriveau fait lecture d'un texte adressé aux citoyens de Mont-Saint-Hilaire et rappelle les règles entourant le décorum lors des séances du conseil.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

| | |
|----------------------|--|
| M. Pierre Nault | Zone A-16 - rapport de 2004 sur la protection de la montagne |
| Mme Monique Loiselle | Stationnement interdit - rues Florent-Pigeon, Armand-Halde - stationnement de voitures |
| Mme Sophie Ducharme | Travaux édifices commerciaux – Village de la gare |
| M. Rino Dubé | Écran contre chiens - Village de la gare |

| | |
|-----------------------|---|
| M. Claude Poisson | Tract – étude de la circulation En accord avec le projet Odacité |
| Mme Line Désilets | Tract – étude de la circulation Maintien de l'arrêt - coin rues Charlevoix / Fortier – installation d'un arrêt lumineux |
| M. Robert Élie | Maintien de l'arrêt rues Charlevoix / Fortier Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée- du-Richelieu - budget Immatriculation - hausse des droits |
| M. Jean-Marc Duval | Zone CA-2 - hauteur des bâtiments (15 mètres) Avis public – demande pour la tenue d'un registre |
| Mme Guylaine Duvernay | Retrait du domaine public de certains lots |

2019-334

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019 soit et est approuvé par ce conseil.

2019-335

BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER NUMÉROS 2019-09-A, 2019-09-B, 2019-09-C, 2019-09-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2019-09-A, au montant de 1 866 131,97 \$, numéro 2019-09-B, au montant de 1 994,34 \$, numéro 2019-09-C, au montant de 539 566,34 \$, numéro 2019-09-D, au montant de 166 058,24 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2019-09, émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 29 août 2019, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 1^{er} août au 28 août 2019.

2019-336

RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2019-09

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines numéro 2019-09 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 28 août 2019, pour la période du 18 juillet au 27 août 2019, soit et est approuvé par ce conseil.

2019-337

PERMANENCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - MONSIEUR DANIEL-ÉRIC ST-ONGE

CONSIDÉRANT la résolution 2019-079 adoptée lors de la séance ordinaire du 4 mars 2019, par laquelle le conseil municipal entérinait l'embauche de monsieur Daniel-Éric St-Onge à titre de directeur général de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QU'une période d'essai de six (6) mois était prévue au contrat de travail de monsieur St-Onge;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'évaluation de l'ensemble des élus, il s'avère que monsieur St-Onge répond avec satisfaction aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil déclare que la période d'essai de monsieur Daniel-Éric St-Onge est concluante.

Que ce conseil autorise la signature de son contrat de travail selon les termes et conditions établis entre les parties.

Que le maire, Yves Corriveau, soit et est autorisé à signer ledit contrat.

2019-338

PRIME SALARIALE - MONSIEUR CHRISTIAN CHARRON, CHEF DE DIVISION-URBANISME - SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT la résolution 2018-449 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue le 3 décembre 2019, par laquelle ce conseil nommait monsieur Christian Charron à titre de directeur par intérim, au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement et autorisait que ce dernier bénéficie d'une prime salariale de 10 % au cours de cette affectation, et ce, jusqu'à l'arrivée du nouveau directeur du Service;

CONSIDÉRANT l'accompagnement que monsieur Charron assure afin de supporter l'intégration du nouveau directeur du Service;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve de maintenir le versement de la prime de 10 % à monsieur Christian Charron, chef de division-urbanisme, et ce, pour la période du 6 août au 4 octobre 2019 afin d'assurer l'intégration du nouveau directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Que le tout soit approuvé selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 8 août 2019.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2019-19 émis par madame Suzanne Bousquet, trésorière adjointe, en date du 27 août 2019.

2019-339

ADOPTION D'UN NOUVEL ORGANIGRAMME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le nouvel organigramme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, comprenant notamment la création du poste de conseiller en ressources humaines au Service des ressources humaines et du poste de responsable du soutien au Cabinet du maire, lequel organigramme est joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que cet organigramme est approuvé en conformité avec les recommandations de madame Annie Dionne, directrice des ressources humaines, contenues dans ses rapports datés respectivement du 8 août 2019 et du 20 août 2019.

2019-340

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS OU D'INFRASTRUCTURES EN MILIEU MUNICIPAL - PROGRAMME " AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE "

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a pris connaissance du guide à l'intention des organismes municipaux " Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ";

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire désire que soit présenté un projet afin de cartographier les actifs (culturels et sportifs), d'évaluer les besoins en matière de culture et loisir, d'identifier les possibilités de collaboration et d'établir une formule de partage relative aux frais de construction et d'opérations dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que le conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à participer au projet pour cartographier les actifs (culturels et sportifs), d'évaluer les besoins en matière de culture et loisir, d'identifier les possibilités de collaboration et d'établir une formule de partage relative aux frais de construction et d'opérations.

Que ce conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale.

Que ce conseil nomme la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, organisme responsable du projet.

2019-341

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE MONT-SAINT-HILAIRE - 40E ANNIVERSAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la Ville de Mont-Saint-Hilaire à verser une aide financière au montant de 500,00 \$ au Club de Patinage artistique de Mont-Saint-Hilaire dans le cadre de la 40^e édition de la revue sur glace.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2019-22 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 28 août 2019.

2019-342

PARTICIPATION D'UN ÉLU À LA FORMATION PARTICIPATIVE EN URBANISME - PERSPECTIVES D'ACTION EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE VIE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la participation de monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller municipal, à la formation participative en urbanisme - Perspectives d'action en faveur de la qualité de vie, qui se tiendra le 4 octobre 2019, à Shawinigan, et autorise le remboursement de la dépense prévue au montant de 210,00 \$.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2019-21 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 28 août 2019.

2019-343

PARTICIPATION D'ÉLUS À LA FORMATION DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE L'URBANISME - QU'EST-CE QUI REND UNE VILLE FORMIDABLE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la participation de messieurs Emile Grenon Gilbert et Sylvain Houle, conseillers municipaux, à la formation " Qu'est-ce qui rend une ville formidable " offerte par l'Association québécoise d'urbanisme, qui se tiendra le 5 octobre 2019, à Saint-Charles-Borromée, et autorise le remboursement de la dépense prévue au montant de 450,00 \$.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2019-23 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 29 août 2019.

2019-344

APPUI AU PROJET " ENSEMBLE FABRIQUONS "

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Intégration Compétences désire présenter un projet en innovation sociale au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) sous la thématique intégration et immigration intitulé " Ensemble fabriquons ";

CONSIDÉRANT QUE ce projet de collaboration, d'entraide et d'innovation sociale a pour but la mise en oeuvre d'un atelier créatif (laboratoire de fabrication (FabLab)) où les immigrants, les jeunes, les étudiants et les retraités peuvent partager des idées, assister à des ateliers ou travailler en utilisant une technologie de pointe, et ce, dans une ambiance conviviale;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à l'atelier créatif donnera à toute communauté d'une partie de la Montérégie-Est un avantage sur les nouvelles technologies et l'opportunité de confectionner, d'expérimenter, de rencontrer et d'apprendre des autres tout en restant créative et innovante;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil appuie la proposition de projet de l'organisme Intégration Compétences, intitulé " Ensemble fabriquons " dans le cadre de l'appel de projets en innovation sociale du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), sous la thématique intégration et immigration visant le développement et la mise en oeuvre d'un FabLab (laboratoire de fabrication) permettant l'apprentissage et le partage entre immigrants et la population d'accueil.

2019-345

VENTE AUX ENCHÈRES D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX - LES ENCANS RITCHIE BROS. (CANADA) LTÉE

CONSIDÉRANT QUE certains équipements ne sont plus utilisés par le Service des travaux publics et qu'ils doivent être mis en vente aux enchères par la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la vente aux enchères du véhicule C-54, camionnette Ford F-150 2008 et une fosse septique avec système de traitement des eaux usées BIONEST, inscrits au rapport de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, en date du 20 août 2019, et ce, par l'intermédiaire de la firme Les Encans Ritchie Bros. (Canada) Ltée.

Que monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, ou en son absence, monsieur Marc Bilodeau, contremaître - parcs et espaces verts, au Service des travaux publics, soient et sont autorisés à signer une entente à cet effet avec la firme Les Encans Ritchie Bros. (Canada) Ltée.

2019-346

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ET L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire, la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire souhaitent conclure une entente afin que la Ville participe aux coûts reliés à l'aménagement de l'installation de buanderies dans les logements de deux chambres à coucher de l'immeuble situé au 365, rue Pineault, à Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve l'*Entente concernant la contribution financière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire à des travaux effectués sur les logements sociaux situés sur son territoire* à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire, la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire, laquelle entente est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ladite entente ainsi que tout acte ou document donnant effet à la présente.

2019-347

PAIEMENT DE FACTURE - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 2014-82, adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 3 mars 2014, la Ville de Mont-Saint-Hilaire délègue le pouvoir à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une facture de la MRCVR, au montant de 50 912,12 \$, représentant l'excédent des dépenses sur les revenus pour le service de collecte des matières organiques et recyclables pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le paiement de la facture 2019-85 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, au montant de 50 912,12 \$, représentant l'excédent des dépenses sur les revenus pour le service de collecte des matières organiques et recyclables pour l'année 2018;

Que cette dépense est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 22 août 2019.

Que ladite dépense au montant de 50 912,00 \$, soit payable à même le surplus non affecté (poste budgétaire 55-991-00-001), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

2019-348

ENTENTE - MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONT-SAINT-HILAIRE ET VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT l'entente relative au Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire intervenue entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire le 13 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE cette entente était d'une durée de deux (2) ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est maintenant échu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite qu'une nouvelle entente intervienne avec le Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve l'entente intitulée: " Entente relative au Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire - Participation financière de la Ville " à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, laquelle entente est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ladite entente.

2019-349

BAIL DE LOCATION - MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONT-SAINT-HILAIRE ET VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT le bail de location relatif au Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire intervenu entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire le 23 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce bail de location était d'une durée de deux (2) ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce bail de location est maintenant échu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite qu'un nouveau bail de location intervienne avec le Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le bail de location intitulé: " Bail de location - Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire " à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, lequel bail est joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ledit bail de location.

2019-350

DÉPENSE RELIÉE AUX ITEMS 13 ET 14 DU BORDEREAU DE SOUMISSION - CONTRAT ING19-P03-AO1 - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIEURIE RUES SAINT-GEORGES ET DU CENTRE-CIVIQUE

CONSIDÉRANT la résolution 2019-166 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 1^{er} avril 2019 par laquelle ce conseil a approuvé la soumission de FNX-Innov inc. dans le cadre du contrat ING19-P03-AO1 concernant des services professionnels en ingénierie pour les rues Saint-Georges et du Centre-Civique;

CONSIDÉRANT QUE la dépense reliée aux items 13 (rapport de conception, plans et devis préliminaires et estimation des coûts) et 14 (plans et devis définitifs et service durant l'appel d'offres) du bordereau de soumission était conditionnelle à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt qui décrètera la réalisation des travaux et le paiement desdits travaux et des honoraires professionnels reliés à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE les items 13 et 14 du bordereau de soumission doivent débiter dès maintenant afin d'accélérer l'envoi au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) de la demande de certificat d'autorisation pour la réalisation des infrastructures de ce projet étant donné que les délais d'obtention dudit certificat peuvent être importants;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

Que ce conseil autorise la dépense reliée aux items 13 (rapport de conception, plans et devis préliminaires et estimation des coûts) et 14 (plans et devis définitifs et service durant l'appel d'offres) du bordereau de soumission approuvé dans le cadre du contrat ING19-P03-AO1 concernant des services professionnels en ingénierie pour les rues Saint-Georges et du Centre-Civique.

Que cette dépense, décrite au bon de commande SI 19-24, au montant de 7 128,45 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 55-991-00-001 (surplus non affecté), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que lors de l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt mentionné ci-dessus, la trésorière soit autorisée à rembourser à même ce dernier le montant au surplus non affecté.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux incluant l'autorisation accordée.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à entretenir les ouvrages de pratiques de gestion optimales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

Que la présente résolution est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 25 juillet 2019.

Que le directeur du Service de l'ingénierie soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville les documents à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ainsi que tout document requis en vertu de la présente résolution.

Cette proposition est mise au vote.

Ont voté pour la présente proposition: madame la conseillère Brigitte Minier et messieurs les conseillers Jean-Pierre Brault, Emile Grenon Gilbert et Sylvain Houle.

A voté contre la présente proposition: monsieur le conseiller Louis Toner.

La présente résolution est adoptée à la majorité.

2019-351

RETRAIT DU DOMAINE PUBLIC D'UN LOT ET DE PARTIES DE LOTS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a procédé à l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme pour son centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE ce programme particulier d'urbanisme contient une planification détaillée ayant trait à la rue Saint-Georges;

CONSIDÉRANT QUE dans la poursuite de cet objectif, la Ville souhaite retirer du domaine public le lot 3 955 577 au cadastre du Québec d'une superficie de 673,0 mètres carrés ainsi qu'une partie du lot 3 956 743 au cadastre du Québec d'une superficie de 585,1 mètres carrés, une partie du lot 3 956 744 audit cadastre d'une superficie de 1 297,2 mètres carrés, une partie du lot 3 956 750 audit cadastre d'une superficie de 206,0 mètres carrés, le tout tel qu'il appert à la description technique et au plan préparés par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 30 mai 2019 portant le numéro de minute 52211;

CONSIDÉRANT QUE toujours dans le même objectif, la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite également retirer du domaine public le lot projeté 6 335 160 au cadastre du Québec, d'une superficie de 274,3 mètres carrés, le tout tel qu'il appert au plan préparé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 30 août 2019, portant le numéro de minute 52642;

CONSIDÉRANT QUE ces parties de lots constituent, pour la majeure partie, des espaces gazonnés et en terre adjacents à un immense terrain présentement vacant, espaces qui ne sont pas affectés à l'utilité publique aux termes de l'article 916 du Code civil du Québec, à l'exception du lot 3 955 577 au cadastre du Québec qui est utilisé par Boulangerie le Pain dans les voiles inc. et Aliments naturels l'Eau vive inc. comme terrain de stationnement;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ces lots constitue une portion de l'emprise de la rue Forest dont la vocation n'est plus d'être destinée à l'utilité publique aux termes de l'article 916 CCQ, ladite rue constituant présentement un cul-de-sac;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de décréter le transfert du lot et des parties de lots au cadastre du Québec mentionnés ci-dessus vers le domaine privé de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

D'exclure le lot 3 955 577 au cadastre du Québec d'une superficie de 673,0 mètres carrés ainsi qu'une partie du lot 3 956 743 au cadastre du Québec d'une superficie de 585,1 mètres carrés, une partie du lot 3 956 744 audit cadastre d'une superficie de 1 297,2 mètres carrés, une partie du lot 3 956 750 audit cadastre d'une superficie de 206,0 mètres carrés du domaine public de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

D'exclure également le lot projeté 6 335 160 au cadastre du Québec, d'une superficie de 274,3 mètres carrés du domaine public de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Cette proposition est mise au vote.

Ont voté pour la présente proposition: madame la conseillère Brigitte Minier et messieurs les conseillers Jean-Pierre Brault, Emile Grenon Gilbert et Sylvain Houle.

A voté contre la présente proposition: monsieur le conseiller Louis Toner.

La présente résolution est adoptée à la majorité.

2019-352

AVIS DE RÉSERVE POUR FINS DE CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE - PARTIE DU LOT 3 955 579 AU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT le désir de la ville de Mont-Saint-Hilaire de se constituer une réserve foncière;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Mont-Saint-Hilaire d'acquérir à cette fin une partie du lot 3 955 579 au cadastre du Québec, décrit et montré à la description technique et au plan préparés par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, datés respectivement du 8 août 2019 et du 6 août 2019, portant le numéro de minute 52491, lesquels sont annexés à la présente résolution.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

Que le conseil municipal autorise l'imposition de réserve pour fins de constitution d'une réserve foncière, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ. c. C-19) et de la *Loi sur l'Expropriation* (RLRQ. c. E-24), sur une partie du lot 3 955 579 au cadastre du Québec, décrit et montré à la description technique et au plan préparés par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, datés respectivement du 8 août 2019 et du 6 août 2019, portant le numéro de minute 52491, lesquels sont joints comme annexe " A " à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le conseil municipal mandate le cabinet d'avocats Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. aux fins de préparer, signifier et publier l'avis de réserve et de comparaître à toute procédure pouvant en découler.

Que le conseil municipal autorise la trésorière à défrayer les honoraires professionnels requis.

Que la greffière, le greffier adjoint, ou le directeur général soient et sont autorisés à signer tout acte ou document nécessaire donnant effet à la présente.

Cette proposition est mise au vote.

Ont voté pour la présente proposition: madame la conseillère Brigitte Minier et messieurs les conseillers Jean-Pierre Brault, Emile Grenon Gilbert et Sylvain Houle.

A voté contre la présente proposition: monsieur le conseiller Louis Toner.

La présente résolution est adoptée à la majorité.

2019-353

VENTE PAR LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE D'UN LOT PROJETÉ ET RÉTROCESSION D'UN LOT PROJETÉ - RUE FOREST

CONSIDÉRANT les transactions d'acquisition et de vente de certains lots entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la compagnie 9381-5421 Québec inc. effectuées dans le cadre de la mise en oeuvre du programme particulier d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le développement et l'aménagement de la rue Saint-Georges;

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'un bâtiment mixte de la compagnie 9381-5421 Québec inc. sur la rue Saint-Georges;

CONSIDÉRANT QU'il est de la volonté de la Ville de Mont-Saint-Hilaire que ce projet se réalise en limitant le plus possible le recours aux dérogations à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE dans cet objectif, la compagnie 9381-5421 Québec inc. a requis de la Ville de Mont-Saint-Hilaire qu'elle lui rétrocède un immeuble qu'elle lui a récemment cédé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire accepte de lui rétrocéder l'immeuble au prix payé, à charge toutefois que la compagnie 9381-5421 Québec inc. consente gratuitement à la Ville de Mont-Saint-Hilaire une servitude réelle perpétuelle sur cet immeuble afin de lui permettre d'y construire une piste multifonctionnelle pour les citoyens de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE toujours dans le même objectif, la Ville de Mont-Saint-Hilaire accepte de vendre à la compagnie 9381-5421 Québec inc. le lot projeté 6 335 160 au cadastre du Québec d'une superficie de 274,3 mètres carrés, tel qu'il appert au plan préparé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 30 août 2019, portant le numéro de minute 52642;

CONSIDÉRANT la vente décrite au paragraphe précédent, la compagnie 9381-5421 Québec inc. consent gratuitement à la Ville de Mont-Saint-Hilaire une servitude réelle et perpétuelle sur ce lot afin de lui permettre d'y construire la piste ci-haut décrite;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

Que ce conseil autorise la vente d'une partie du lot projeté 6 335 160 au cadastre du Québec, d'une superficie de 274,3 mètres carrés, au montant de 247,57 \$ / mètre carré (23,00 \$ / pied carré), excluant les taxes, le tout tel qu'il appert au plan préparé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 30 août 2019, portant le numéro de minute 52642, lequel est annexé à la présente résolution comme annexe "A" pour en faire partie intégrante.

Que cette vente est conditionnelle à l'obtention, par la Ville de Mont-Saint-Hilaire, d'une servitude réelle et perpétuelle sur ce lot projeté, et ce, afin de permettre à la Ville de Mont-Saint-Hilaire d'y construire une piste multifonctionnelle.

Que ce conseil autorise également la rétrocession du lot projeté 6 335 284 au cadastre du Québec d'une superficie de 100,2 mètres carrés, au montant de 247,57 \$ / mètre carré (23,00 \$ / pied carré), excluant les taxes, le tout tel qu'il appert au plan préparé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 30 août 2019, portant le numéro de minute 52642.

Que cette rétrocession est conditionnelle à l'obtention par la Ville de Mont-Saint-Hilaire, d'une servitude réelle et perpétuelle sur ce lot projeté, et ce, afin de permettre à la Ville de Mont-Saint-Hilaire d'y construire une piste multifonctionnelle.

Que le maire ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer devant M^e Martin Lavoie, notaire, de la firme Therrien Couture, tout acte ou document donnant effet à la présente.

Que les frais d'honoraires soient payables par la compagnie 9381-5421 Québec inc.

Cette proposition est mise au vote.

Ont voté pour la présente proposition: madame la conseillère Brigitte Minier et messieurs les conseillers Jean-Pierre Brault, Emile Grenon Gilbert et Sylvain Houle.

A voté contre la présente proposition: monsieur le conseiller Louis Toner.

La présente résolution est adoptée à la majorité.

2019-354

CRÉATION DU COMITÉ DU PATRIMOINE ET DE TOPONYMIE DE LA VILLE DE MONT-SAINTE-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite procéder à la création d'un comité qui aura comme mandat d'étudier et de soumettre des recommandations en ce qui a trait à la désignation des noms de rues, des parcs et de tout autre lieu sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire en conformité avec les règles de la *Commission de toponymie du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE ce comité devra s'assurer que les odonymes de la municipalité reflètent et s'inspirent des caractéristiques géographiques naturelles et historiques des personnages importants et de la mentalité régionale;

CONSIDÉRANT QUE ce comité devra faire des recommandations visant la revitalisation et la mise en valeur du territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce comité devra également faire des recommandations visant à assurer la mise en place et l'application d'une politique patrimoniale;

CONSIDÉRANT QUE la création de ce comité résulte de la fusion des comités suivants:

- Comité de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;
- Comité de revitalisation du " Vieux Village " de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;
- Comité sur la politique patrimoniale de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

CONSIDÉRANT QUE ce comité sera composé de membres citoyens, de membres du conseil, d'employés de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et d'un membre ressource;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que soient dissouts les comités suivants:

- Comité de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;
- Comité de revitalisation du " Vieux Village " de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;
- Comité sur la politique patrimoniale de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que soit créé le " comité du patrimoine et de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ".

Que ledit comité soit et est formé de madame Antoinette Leroux et monsieur Jean-Charles Richer, à titre de membre citoyen, pour un mandat de deux (2) ans, messieurs Jean-Marc Bernard et Gaston Meilleur, à titre de membre citoyen, pour un mandat d'un (1) an, et ce, à compter du 4 septembre 2019.

Que madame la conseillère Christine Imbeau et monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault siègent au sein de ce comité.

Que madame Marie-Line Des Roches, conseillère professionnelle en urbanisme, messieurs Christian Charron, chef de division-urbanisme au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement et Benoît Larivière, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, soient nommés membres de ce comité, sans droit de vote.

Que monsieur Alain Côté, représentant de la Société d'histoire et de généalogie de Beloeil Mont-Saint-Hilaire, soit nommé membre ressource de ce comité, sans droit de vote.

2019-355

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2019 DU COMITÉ DU PATRIMOINE ET DE TOPONYMIE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil s'étaient montrés en accord avec la fusion de trois (3) comités de la Ville afin d'en créer un seul, soit le " comité du patrimoine et de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ";

CONSIDÉRANT QUE le conseil a approuvé, officiellement ce jour, la création du comité;

CONSIDÉRANT QU'une réunion du comité du patrimoine et de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'est tenue le 13 août 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal du 13 août 2019 du comité du patrimoine et de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve les recommandations suivantes:

2019-01-R : Officialisation des membres du comité du patrimoine et de toponymie

2019-02-R : Officialisation du président ou de la présidente du comité du patrimoine et de toponymie

2019-03-R : Officialisation du vice-président ou de la vice-présidente du comité du patrimoine et de toponymie

2019-04-R : Officialisation du ou de la secrétaire du comité du patrimoine et de toponymie

2019-356

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 22 AOÛT 2019 DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la réunion extraordinaire du 22 août 2019 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve la recommandation suivante:

2019-043-R : Plan de circulation et du parcours actif - école du secteur de la gare

2019-357

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 27 AOÛT 2019 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 27 août 2019 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2019-358

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2019-97, 2019-98, 2019-99, 2019-101, 2019-102, 2019-103, 2019-104, 2019-105, 2019-106, 2019-107, 2019-108, 2019-109, 2019-110, 2019-111, 2019-112 ET 2019-113

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 27 août 2019 du comité d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2019-97 : 1205, chemin de la Montagne
Plans et recommandation 2019-128-R (annexe A)

- PIIA 2019-98 : 815, chemin Pion
Plans et recommandation 2019-129-R (annexe B)
- PIIA 2019-99 : 158, rue Messier
Plans et recommandation 2019-130-R (annexe C)
- PIIA 2019-101 : 502, rue Mauriac (lot 6 279 291)
Plans et recommandation 2019-133-R (annexe D)
- PIIA 2019-102 : 114, rue de Lisbonne
Plans et recommandation 2019-134-R (annexe E)
- PIIA 2019-103 : 1140, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Plans et recommandation 2019-135-R (annexe F)
- PIIA 2019-104 : 153, rue Forbin-Janson
Plans et recommandation 2019-136-R (annexe G)
- PIIA 2019-105 : 180, rue de Florimont
Plans et recommandation 2019-137-R (annexe H)
- PIIA 2019-106 : 653, rue des Éperviers
Plans et recommandation 2019-139-R (annexe I)
- PIIA 2019-107 : 110, rue Brodeur
Plans et recommandation 2019-140-R (annexe J)
- PIIA 2019-108 : 766, rue des Chardonnerets (lot 5 902 032)
Plans et recommandation 2019-141-R (annexe K)
- PIIA 2019-109 : 742, rue des Passerins
Plans et recommandation 2019-142-R (annexe L)
- PIIA 2019-110 : 787, rue Chambord
Plans et recommandation 2019-143-R (annexe M)
- PIIA 2019-111 : 465, rue Viens
Plans et recommandation 2019-144-R (annexe N)
- PIIA 2019-112 : 300, rue Brunet
Plans et recommandation 2019-145-R (annexe O)
- PIIA 2019-113 : 524, chemin des Patriotes Nord
Plans et recommandation 2019-146-R (annexe P)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, et ce, conditionnellement aux modifications requises ou aux compléments d'information exigés auxdites recommandations.

Lesdits plans et recommandations sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " P " pour en faire partie intégrante.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2019-100 - REFUS

CONSIDÉRANT la recommandation du procès-verbal du 27 août 2019 du comité d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant le projet suivant:

- PIIA 2019-100 : chemin Ozias-Leduc et rue Cardinal (lots 3 849 186, 3 849 187, 3 849 188 et 3 981 710)
Plans et recommandation 2019-132-R (annexe A)

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'est pas conforme aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil refuse les plans d'implantation et d'intégration architecturale et la recommandation énumérés ci-dessus, lesquels plans étant sujets aux conditions formulées à ladite recommandation, sont joints à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

...Monsieur Benoît Larivière, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, explique la demande de dérogation mineure 2019-06.

...Monsieur le maire Yves Corriveau demande aux personnes présentes si quelqu'un désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure concernant le lot 6 272 969 au cadastre du Québec (rue Saint-Georges) :

| | |
|---------------------|--|
| M. François Tardif | Avis public – validité Bande 1 mètre – dérogation Perte de jouissance de sa propriété – non évaluée |
| Mme Sophie Ducharme | Devanture des commerces dans la rue |
| Mme Lucie Durand | Demande aux conseillers de s'opposer à la dérogation mineure |
| M. Jean-Marc Duval | Développement du centre-ville Contre la dérogation mineure Règlement 1235-4-1 |
| M. Pierre Nault | Pas contre le projet Obligation d'écouter les citoyens Apparence de conflit d'intérêts |
| M. François Perrier | Règlement 1235-4-1 – s'applique à quel secteur? Dérogations – évaluation des inconvénients lors de l'évaluation des dérogations 10 % pour fins de parc Demande au maire de s'abstenir de participer au débat sur la rue Saint-Georges (voter) |

| | |
|---------------------|--|
| M. Henri Gazeau | Règlement 1235-4-1 Multiplication de ce type de bâtiment avec les nouvelles normes |
| Mme Monique Comtois | Incompréhension du projet – illustrations détaillées non disponibles Contre le projet |
| M. Michel Couture | Symétrie des bâtiments – (marge zéro) |

2019-360

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2019-06 RELATIVE AU LOT 6 272 969 AU CADASTRE DU QUÉBEC (RUE SAINT-GEORGES)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme portant le numéro 2019-06;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est présentée par le propriétaire de l'immeuble portant le numéro de lot 6 272 969 au cadastre du Québec (rue Saint-Georges) sur lequel sera érigé le bâtiment projeté;

CONSIDÉRANT QU'un avis public indiquant que le conseil statuerait sur cette demande lors de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 a été publié le 14 août dernier dans le journal L'Oeil Régional ainsi que sur le site Internet de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT les ajustements apportés au projet afin de minimiser au maximum le nombre de demandes de dérogations mineures relatives à ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

Que ce conseil approuve, après avoir examiné les circonstances, pris connaissance de certains commentaires, exigé du promoteur qu'il déploie tous les efforts nécessaires afin de minimiser le recours aux dérogations mineures et reçu des avis techniques, la dérogation décrite ci-dessous présentée à la demande de dérogation mineure 2019-06 par le propriétaire de l'immeuble portant le numéro de lot 6 272 969 au cadastre du Québec (rue Saint-Georges).

Cette demande a pour but d'autoriser l'aménagement d'une bande de terrain gazonnée et aménagée le long de la ligne latérale sud-est du lot pouvant être réduite jusqu'à 1 mètre de largeur à certains endroits, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit une largeur minimale de 1,8 mètre, permettant ainsi une dérogation de 0,8 mètre, le tout tel qu'il appert au plan d'implantation préparé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, daté du 28 août 2018, portant le numéro de minute 51114, joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Cette demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser la construction d'un bâtiment mixte (commercial et résidentiel) en front de la rue Saint-Georges.

Cette proposition est mise au vote.

Ont voté pour la présente proposition: madame la conseillère Brigitte Minier et messieurs les conseillers Jean-Pierre Brault, Emile Grenon Gilbert et Sylvain Houle.

A voté contre la présente proposition: monsieur le conseiller Louis Toner.

La présente résolution est adoptée à la majorité.

...Monsieur Benoît Larivière, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, explique la demande de dérogation mineure 2019-07.

...Monsieur le maire Yves Corriveau demande aux personnes présentes si quelqu'un désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure concernant le 507, rue des Falaises :

Aucune intervention.

2019-361

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2019-07 RELATIVE AU 507, RUE DES FALAISES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure 2019-07 présentée pour la propriété portant le numéro d'immeuble située au 507, rue des Falaises, à Mont-Saint-Hilaire.

Celle-ci a pour but d'autoriser une marge arrière de 1,11 mètre pour la piscine creusée, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit une distance minimale de 1,5 mètre de la ligne de lot, permettant ainsi une dérogation de 0,39 mètre. La demande a également pour but d'autoriser une marge de 0,58 mètre entre l'appareil de piscine (pompe et filtre) et la limite de propriété, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit une distance de 1,5 mètre, permettant ainsi une dérogation de 0,92 mètre. De plus, la demande vise à autoriser une marge de 0,58 mètre entre l'appareil de piscine (pompe et filtre) et la clôture limitant l'accès à la piscine, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit une distance minimale de 1,0 mètre, permettant ainsi une dérogation de 0,42 mètre, le tout tel qu'il appert au certificat de localisation émis par monsieur François Lemay, arpenteur-géomètre, daté du 28 juin 2019, portant le numéro de minute 3124, joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Cette demande de dérogation mineure a pour but de rendre conforme l'implantation de la piscine creusée, sa pompe et son filtre existants.

...Monsieur Benoît Larivière, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, explique la demande de dérogation mineure 2019-08.

...Monsieur le maire Yves Corriveau demande aux personnes présentes si quelqu'un désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure concernant le 520, rue de la Grotte :

Aucune intervention.

2019-362

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2019-08 RELATIVE AU 520, RUE DE LA GROTTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure numéro 2019-08 présentée pour la propriété portant le numéro d'immeuble située au 520, rue de la Grotte, à Mont-Saint-Hilaire.

Celle-ci a pour but d'autoriser une remise à jardin en cour latérale empiétant dans la cour avant, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit une remise en cour latérale avec un recul d'au moins 3 mètres par rapport à la cour avant. La superficie de l'empiètement dans la cour avant est de 4,7 mètres carrés, le tout tel qu'il appert au plan d'implantation préparé par madame Caroline Bousquet, architecte, daté du 23 juillet 2019, portant le numéro 018550 (R1 de 5), joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Cette demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser l'implantation d'une remise à jardin.

2019-363

**LOTISSEMENT ET CESSIION POUR FINS DE PARC - SUBDIVISION DES LOTS
3 942 725 ET 4 746 082 AU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QU'une demande de lotissement a été déposée au comité consultatif d'urbanisme visant un projet de subdivision des lots 3 942 725 et 4 746 082 au cadastre du Québec (chemin de la Montagne) pour la création de deux nouveaux lots distincts pour des fins résidentielles;

CONSIDÉRANT le plan parcellaire préparé par monsieur François Lafleur, arpenteur-géomètre, en date du 30 janvier 2019, portant le numéro de minute 73;

CONSIDÉRANT QUE ces opérations cadastrales impliquent une cession pour fins de parc équivalente à 10 % de la superficie des deux nouveaux lots créés (lots projetés 6 299 973 et 6 299 974 au cadastre du Québec), d'une superficie de 492,77 mètres carrés, et ce, en vertu de l'article 17 du Règlement de lotissement numéro 1232;

CONSIDÉRANT QUE le terrain à céder soit un lot transitoire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

Que ce conseil approuve le plan cadastral parcellaire préparé par monsieur François Lafleur, arpenteur-géomètre, en date du 30 janvier 2019, portant le numéro de minute 73, dans le cadre du projet de subdivision du lot 3 942 725 au cadastre du Québec, ayant pour but de créer deux nouveaux lots portant les numéros 6 299 976 et 6 299 973 audit cadastre ainsi que la subdivision du lot 4 746 082 au cadastre du Québec, ayant également pour but de créer deux nouveaux lots portant les numéros 6 299 975 et 6 299 974 audit cadastre, lequel plan est joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que ce conseil accepte que le terrain d'une superficie de 492,77 mètres carrés à céder à la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit un lot transitoire, dont la localisation sera à être redéfinie dans le cadre d'une planification détaillée de ce secteur.

Cette proposition est mise au vote.

Ont voté pour la présente proposition: madame la conseillère Brigitte Minier et messieurs les conseillers Jean-Pierre Brault, Emile Grenon Gilbert et Sylvain Houle.

A voté contre la présente proposition: monsieur le conseiller Louis Toner.

La présente résolution est adoptée à la majorité.

2019-364

RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-7 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN, DANS LA ZONE CA-2, DE LIMITER LA HAUTEUR (EN MÈTRES) DES BÂTIMENTS, D'AUTORISER CERTAINS USAGES COMMERCIAUX DE NATURE ARTÉRIELLE ET PARA-INDUSTRIELLE, D'AJOUTER LES NORMES D'IMPLANTATION APPLICABLES, DE LIMITER LA SUPERFICIE D'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS ET D'EXIGER LA PRÉSENCE D'UNE BANDE DE VÉGÉTATION DE 5 MÈTRES À PARTIR DE LA LIGNE D'EMPRISE DE LA VOIE PUBLIQUE - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1235-7 a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un premier projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juillet 2019;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 29 juillet 2019;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un second projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE copie des projets de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

QUE le Règlement numéro 1235-7, intitulé: " Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin, dans la zone CA-2, de limiter la hauteur (en mètres) des bâtiments, d'autoriser certains usages commerciaux de nature artérielle et para-industrielle, d'ajouter les normes d'implantation applicables, de limiter la superficie d'implantation des bâtiments et d'exiger la présentation d'une bande de végétation de 5 mètres à partir de la ligne d'emprise de la voie publique ", soit et est adopté par ce conseil.

2019-365

RÈGLEMENT NUMÉRO 1283 - RÈGLEMENT CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1002 ET SES AMENDEMENTS - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1283 a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du 3 juin 2019;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément à l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, RLRQ, c. T-11.001, le 19 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE copie du règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que le Règlement numéro 1283, intitulé: " Règlement concernant le traitement des élus municipaux et abrogeant le Règlement numéro 1002 et ses amendements ", soit et est adopté par ce conseil.

Tous les membres du conseil ayant voté pour cette résolution adoptant le Règlement numéro 1283 y incluant monsieur le maire Yves Corriveau.

SOUSSIONS - CONTRAT ING18-P08-A01 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE TRAVERSE PIÉTONNE SUR LE CHEMIN DES PATRIOTES (RUE SAINTE-ANNE) - REJET

CONSIDÉRANT l'ouverture le 31 juillet 2019 des soumissions pour le contrat ING18-P08-A01 relativement à des travaux d'aménagement d'une traverse piétonne sur le chemin des Patriotes (rue Sainte-Anne);

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par les soumissionnaires accusent un écart important avec celui prévu à l'estimation effectuée par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

Que ce conseil rejette toutes les soumissions reçues le 31 juillet 2019 concernant le contrat ING18-P08-A01 relativement à des travaux d'aménagement d'une traverse piétonne sur le chemin des Patriotes (Sainte-Anne).

Que la présente résolution est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 1^{er} août 2019.

Cette proposition est mise au vote.

Ont voté pour la présente proposition: madame la conseillère Brigitte Minier et messieurs les conseillers Jean-Pierre Brault, Sylvain Houle et Louis Toner.

A voté contre la présente proposition: monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert.

La présente résolution est adoptée à la majorité.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

| | |
|---------------------|---|
| M. Ferdinand Berner | Mont-Saint-Hilaire, Ville amie des monarques Remarques contre les agriculteurs |
| M. Jean-Marc Duval | Zone A-16 Règlement 1235-7 Contrat traverse piétonne chemin des Patriotes |
| Mme Monique Gingras | Suivi dossier maisons lézardées |
| M. Jean-Yves Héroux | Accessibilité Règlement 1235-4-1 - site Internet de la Ville Cases de stationnement réservées pour véhicules électriques (projet Odacité) Transactions d'acquisition et vente de terrains - rue Saint-Georges |
| M. Jocelyn Poirier | Avis d'infraction - réglementation d'urbanisme Parc Champlain rue Michel - problèmes de circulation |
| M. Jean-Marc Richer | Traverse piétonne chemin des Patriotes Revitalisation du Vieux Village (Patrimoine bâti) Rue Saint-Georges - acceptabilité sociale |

| | |
|---------------------|--|
| M. François Perrier | Projet PPU centre-ville Concept de projet à grandeur humaine Voyage du maire en Afrique |
| M. Henri Gazeau | Jardins communautaires Implantations commerciales au Village de la gare Étude de circulation - impact du projet rue Saint-Georges Nom du projet immobilier - rue Saint-Georges |
| M. Michel Couture | Étude de circulation - projet rue Saint-Georges |

2019-367

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 23 h 45.

Yves Corriveau, maire

**Michel Poirier,
Greffier adjoint**